

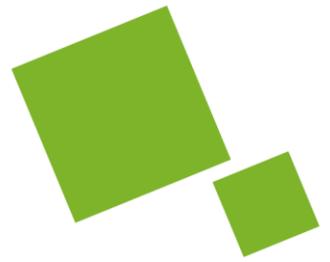
## Commission administrative paritaire nationale (CAPN) TE du 15 mai 2018

### POINT N°1 : DECLARATIONS LIMINAIRES

#### Snape-FO :

- **Concours TE :** demande que les lauréats du concours interne puissent être affectés dans leur service d'origine (mutation fonctionnelle). ➡ **Réponse Adm :** le changement d'affectation fait partie de la procédure du concours. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une requalification, il n'est donc pas possible de procéder à des affectations sur place.
- **Rapport CGEDD :** le rapport du CGEDD a été rendu depuis plusieurs semaines, mais rien ne filtre. Quelle est la position du ministère ? ➡ **Réponse Adm :** pas de commentaire.
- **Débouché des TE vers la catégorie A :** le Snape-FO considère que les chefs de service départementaux (CSD) font actuellement du bénévolat à l'AFB, n'ayant aucune différence de salaire avec un technicien en service. Il questionne l'administration sur les éventuels débouchés en catégorie A. ➡ **Réponse de l'Adm :** aucun nouveau débouché vers la catégorie A n'est actuellement à l'étude.
- **RIFSEEP :** où en est-on ? ➡ **Réponse de l'Adm :** du retard a été pris dans la gestion du RIFSEEP, mais cela va se régler rapidement maintenant, avec un recalibrage des niveaux de primes pour différencier TE en responsabilité (CSD) par rapport aux autres notamment. Se pose toujours le problème de la date de bascule dans le régime (rappelons que le RIFSEEP était applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) et notamment la composition des groupes de niveau de primes.

Attention : l'administration souhaite que la bascule dans le RIFSEEP se fasse avec le moins de rétroactivité possible.



**EFA CGC :**

- **Souligne la gestion déplorable du corps.** Aucune reconnaissance catégorielle ou salariale pour les CSD malgré les responsabilités. Pas de débouché IAE (1 par an). La seule proposition des EP est de les passer TSE !

**Unsa :**

- **Quid du ratio entre concours et promotion pour les CTE ?** L'Unsa rappelle que l'administration avait promis qu'elle réunirait un groupe de travail avec les OS pour définir ce ratio, ce que semble avoir oublié la présidente de la CAPN. → **Réponse de l'Adm** : gros flottement de la part de la Présidente de la CAPN qui semble ne pas se souvenir d'une telle promesse. Puis, la Présidente déclare que le ministère a travaillé sur la base du 2/3 (promotion) 1/3 (concours), comme cela se fait dans les autres corps de la fonction publique... et non sur la base du 75% / 25% qui avait été retenu dans les différentes CAPP du corps offrant le nombre de promouvables suivant :

<b>ONCFS</b>	<b>8</b>	<b>Espaces protégés</b>	<b>2</b>	<b>AFB</b>	<b>4</b>
--------------	----------	-------------------------	----------	------------	----------

Or, l'application du 2/3 – 1/3 ne permettrait plus de promouvoir cette année que 3 agents à l'AFB (nombre inchangé pour les autres EP).

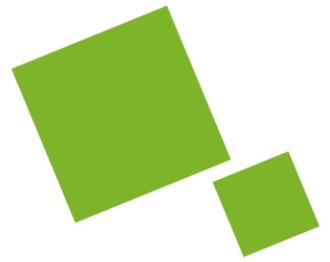
Le **Snape-FO** souligne que cela ne peut être envisagé, le syndicat ayant déjà transmis les listes des agents potentiellement promouvables dans le cadre de leur compte-rendu de la CAPP... Ce à quoi la Présidente répond que ces listes n'ont pas à être diffusées en amont de la CAPN.

Après une interruption de séance provoquée par la présidente, le ratio 75% - 25% sera retenu pour cette année.

La Présidente reconnaît un manque de communication entre le ministère et les EP sur ce point.

Les OS demandent avec insistance qu'un groupe de travail se réunisse pour définir un taux qui fasse consensus. En effet, certaines OS souhaiteraient que le pourcentage d'accès par concours au grade de CTE soit plus important. De leur côté, les représentants des EP disent leur attachement à un fort taux pour la promotion car c'est un outil managérial essentiel selon eux.

Une date sera proposée en juin après que les syndicats aient fait remonter leur position sur le sujet.



**Petit rappel du SNE-FSU sur sa position concernant la transmission des listes post CAPP :**

Pourquoi nos comptes rendus de CAPP ne font jamais état des listes des promouvables / mutations ? Parce-que seule la CAPN est compétente pour valider les propositions issues des CAPP. Entre le déroulement de ces deux instances, un changement de taux pro/pro (souvent inconnu lors des CAPP) ou de ratio, peut toujours intervenir. De même, de nouveaux éléments appuyant une demande de mutation peuvent toujours être transmis en amont de la CAPN et réorienter les positions tant de l'administration que des OS.

Enfin, rappelons que les représentants en CAP sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité (article 39 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires).

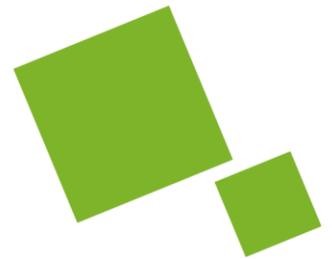
Ainsi, la diffusion d'informations concernant la carrière des agents doit faire l'objet de la plus grande des prudences, ne serait-ce que par respect pour nos collègues.

- **Quid du décret pour le détachement des militaires** (et notamment des gendarmes) ?  
 ➔ **Réponse de l'Adm :** la présidente répète qu'il n'y a pas de décret au ministère des armées pour permettre le détachement. Elle apprend alors que les gendarmes sont gérés désormais par le ministère de l'intérieur... et que certains EP prennent des détachés militaires malgré l'absence de décret. Affaire à suivre
- Volonté de voir des catégories A en PNA dans les EP, les IAE étant détachés sur contrat à l'ONCFS. Propose un groupe de travail pour définir les profils de poste qui pourraient prétendre à une ouverture vers la catégorie A. ➔ **Réponse de l'Adm :** Cf. réponse précédente : aucun nouveau débouché vers la catégorie A n'est actuellement à l'étude.

**Sne-FSU :**

- Le corps de l'environnement est né en 2002 de la volonté du ministère de l'environnement de l'époque. Ce corps, qui fête ses 16 années d'existence, traverse aujourd'hui une crise profonde (sa crise d'adolescence ?) :
  - Fin du recrutement par voie de concours depuis 2009 des agents techniques de catégorie C et mort programmée de ce corps ;
  - Absence de perspectives pour ces mêmes agents techniques en l'absence d'une requalification / transformation du corps de C en B ;
  - Absence de perspectives pour les agents de catégorie B et d'une réelle reconnaissance de leur mission dans le cadre d'une véritable ouverture de carrière vers la catégorie A ;
  - Absence de règles de gestion transversales au sein du corps renforçant les iniquités de traitement entre agents en fonction de leur établissement d'origine

... La liste pourrait encore être longue ...



Le Sne-FSU questionne l'administration sur l'avenir de ce corps au sein duquel les agents se heurte à une réelle absence de perspective professionnelle et du traitement que le ministère semble lui réserver avec tant de mépris ➡ **Réponse de l'adm** : pas de commentaire ...

## POINT N°2 : INTEGRATIONS

Nom et prénom	Service	Date de l'intégration	Commentaires	AVIS CAPN
CUCHET Timothée	PNCalanques	01/06/2018	Intégration directe	Favorable
DURAND Jean-Patrick	PN Calanques	01/06/2018	Intégration directe	Favorable
LE SOUDER Jérôme	PN Calanques	01/09/2018	Intégration directe sous réserve de la réussite des tests psychotechniques	Favorable
MOLTO Jérôme	PN Cévennes	01/06/2018	Détachement	Favorable

## POINT N°3 : PROMOTIONS

Le **Sne-FSU** soulève le cas d'un collègue dont le service est rattaché à la DCU et qui n'apparaissait pourtant pas sur la liste « Milieux aquatiques » des agents promouvables. L'administration répond qu'il apparaissait sur les listes des Espaces protégés, et que c'est effectivement une erreur de spécialité liée sa mutation. D'après l'administration, son éventuelle promotion au grade de TSE a donc bien été évoquée en CAPP.

Le **Sne-FSU** fait également état des deux dernières décisions du Tribunal Administratif qui a cassé les décisions infligeant des sanctions disciplinaires à son encontre. Quid de sa reconstitution de carrière et de son dossier ?

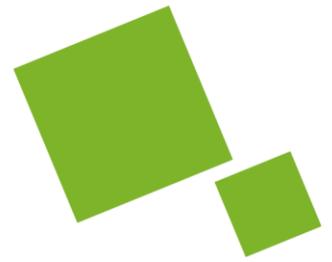
**Pour l'administration**, la TA a rendu une décision sur la forme et non sur le fond. L'administration reconnaît qu'elle ne pouvait infliger deux sanctions pour la même faute. Mais elle précise que la sanction infligée n'a pas eu d'effet sur le déroulement de sa carrière. En bref, circulez, y a rien à voir....

**Conclusion** : l'administration inflige des sanctions à tort ? Peu importe, elle reste droite dans ses bottes... et ne reconnaît que du bout des lèvres une erreur... mais aucunement les conséquences que cela peut avoir sur les agents... et se pose encore moins la question de fond : les sanctions étaient-elles fondées ?

### Promotions au grade de TSE

#### Rappel des conditions statutaires pour être promuable TSE :

- être technicien de l'environnement
- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon
- compter au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau



**Les règles de gestion à partir desquelles l'administration examine les propositions :**

- les fonctions exercées
- le parcours professionnel
- la manière de servir
- le classement de l'établissement

**Nombre maximal de promotions : 8**

Milieus et faune sauvage : 5 - Milieux aquatiques : 2 - Espaces protégés : 1

Milieu et faune sauvage			
Les OS rappellent leur désaccord concernant la liste proposée par l'administration qui n'a souhaité promouvoir que des chefs de service → <b>Réponse de l'admin</b> : la représentante de l'ONCFS souligne que c'est une manière de valoriser les fonctions managériales, et qu'à la clôture de cette CAPN, il ne restera plus qu'un seul chef de service à promouvoir TSE, ouvrant ainsi la possibilité de promouvoir des techniciens ayant d'autres fonctions lors des prochaines CAP.			
<b>Agents proposés</b> : Bruno LETOURNEL, Stéphane CHABOT, François MARGUET, Jean MENDY, Didier SOULIE			
Votes	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	Abstention	

Milieux aquatiques			
<b>Agents proposés</b> : Camille ALBERTINI, Martial THIRET			
Votes	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

Espaces protégés			
<b>Agent proposé</b> : Christian PLISSON			
Votes	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

**Promotions au grade de CTE**

**Rappel des conditions statutaires pour être promu TCE :**

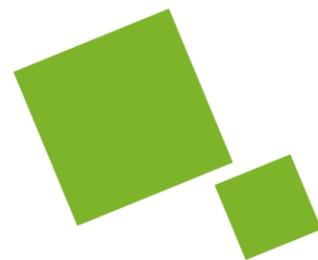
- être technicien supérieur de l'environnement
- avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon
- compter au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau

**Les règles de gestion :**

- les fonctions exercées
- le parcours professionnel
- la manière de servir
- le classement de l'établissement

**Nombre maximal de promotions : 14 (avec ratio 75% - 25%)**

Milieus et faune sauvage : 8 - Milieux aquatiques : 4 - Espaces protégés : 2



Milieux et faune sauvage			
<b>Agents proposés :</b> Daniel ADRIAN, Yves CHASTAING, Thierry LEFEUVRE, Franck LASSERRE, Olivier TARTAGLINO Olivier, Alain PIOVANO, Jérémie RIPAUD, Jérôme SENTILLES			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

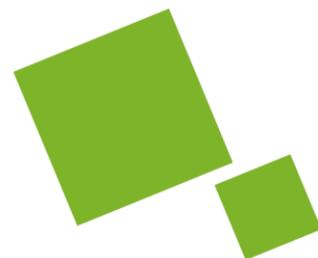
Milieux aquatiques			
<b>Agents proposés :</b> Laëtitia BOUTET-BERRY, Fabrice LAVAL, Olivier LEROYER, Laurent DUMEE			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	
Espaces protégés			
<b>Agents proposés :</b> Michel BOUCHE, Daniel DEMONTOUX			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

### Promotion au grade de technicien

Milieux et faune sauvage			
<p>Le <b>SNE-FSU</b> fait part du dossier qu'il a déposé auprès du ministère pour la promotion de Jean-Marc MARSOLLIER, agent technique à l'ONCFS et représentant syndical depuis de nombreuses années, aujourd'hui en fin de carrière. L'administration fait valoir que cet agent répond aux critères pour une telle promotion, mais aurait aimé que le dossier soit présenté en CAPP, une telle promotion ne pouvant se faire que sur le quota de l'ONCFS.</p> <p>Les OS auraient également préféré que cette proposition puisse être discutée en CAPP.</p> <p>Après discussions, un consensus se dégage : l'administration demande que ce dossier soit étudié lors du prochain cycle promotion 2019.</p> <p><b>NDLR</b> : ce dossier n'a pas été présenté en CAPP à la demande même du ministère... mode de gestion dans le traitement d'un tel dossier que semble ignorer la Présidente de la CAPN.</p>			
<b>Agents proposés :</b> Christophe TEYSSEDRE, Alain RICHARD, Stéphane DUCHATEAU, Yves ROGERIEUX, Alexandre DUFOUR			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

Milieux aquatiques			
<b>Agents proposés :</b> Dominique BOUSSION, Toussaint Dominique GIORGI			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	

Espaces protégés			
<b>Agents proposés :</b> Jérémy BOISSEAU			
Vote	Administration	OS	Liste adoptée
	POUR	POUR	



## POINT N° 4 : MUTATIONS

### Points divers abordés lors du traitement des mutations :

- Mutation au sein d'un même service sans changement de RA mais avec changement de fonctions.

La représentante de l'ONCFS indique qu'il n'existe pas de tour interne au sein de l'établissement, et que tous les postes vacants font l'objet d'une publication.

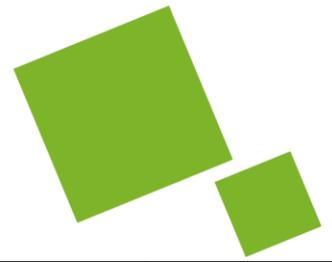
La représentante de l'AFB précise que c'est nouveau pour eux, mais qu'une réflexion est en cours... pour harmoniser vers la même pratique qu'à l'ONCFS.

Rappelons que le Sne-FSU avait déjà demandé lors d'un CT ex-Onema que l'ensemble des postes vacants soient publiés... Les autres OS n'avaient pas souhaité voter en ce sens. Pourtant, la parution de l'ensemble des postes vacants garantit une plus grande transparence et peut éviter « les petits arrangements entre amis... »

- Rappel des positions du SNE-FSU dans le cadre des mutations :
  - Priorité données aux ATE dans le cadre des postes en double publication (DP)
  - Priorité donnée aux agents du corps face aux détachés.

### Milieux et faune sauvage

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
65	SD Allier	Cyril SENECHAL		Favorable
66	SD Allier		DP - Pourvu par un ATE	
67	SD Drôme	Sébastien DENIZEAU		Favorable
69	SD Puy de Dôme		DP - Pourvu par un ATE	
70	SD Puy de Dôme	Philippe PUISSAUVE		Favorable
71	SD Rhône	Yannick BABLET	En détachement	Favorable
72	SD Haute Savoie	Antoine GREILLER	Mutation au sein du même SD (TE transversal vers CB)	Favorable
74	SD Côte d'Or	Bruno DILOTT		Favorable
75	SD Jura	Albin LIBORIO		Favorable
76	SiD Ht Soane/ t. Belfort	Laurent GAILLARD		Favorable
81	SD Côtes d'Armor	Olivier AUGE		Favorable
90	SD Sarthe	Delphine THIERRY	En détachement	Favorable
91	SD Vendée	Yannick LIMOUZIN		Favorable
92	SD Vendée	Etienne DANIAULT		Favorable
96	SD Eure et Loir	Alexandre BERTHEAU	En détachement	Favorable
107	SD Meurthe et Moselle	Jany VIVIANI	En détachement	Favorable
109	SD Moselle	François-Xavier FOUCAUT		Favorable
110	SD Moselle	Christophe BOURION	En détachement	Favorable
111	SD Bas Rhin	Jean MEHN		Favorable
113	SD Bas Rhin	Sylvain CLAUDON	En détachement (sous réserve retrait avis défavorable adm. origine)	Favorable
114	SD Vosges	Julien KLINKEBERG	En détachement	Favorable



116	SD Vosges	Vincent PARIS	En détachement	Favorable
119	SD Eure	Manuel LAUTIER		Favorable
120	SD Eure		DP - Pourvu par un ATE	
121	SD Eure	Robert LENORMAND		Favorable
130	SD Seine Maritime	Julien TILLY	LA TE	Favorable
137	SD Creuse	Jean-Thierry PAYET	En détachement	Défavorable
138	SD Lo et Garonne	Raphaël DUPREZ	En détachement (sous réserve refus mut. sur son autre choix autre adm.)	Favorable
139	SD Pyrénées Atlantiques	Marcel MALEIG	LA TE	Favorable
141	SD Ariège	Eric BUFFARD		Favorable
142	SD Ariège		DP - Pourvu par un ATE	
143	SD Aude	Sébastien COLOMINE	En détachement	Favorable
144	SD Aude		DP - Pourvu par un ATE	
145	SD Aveyron	Guillaume LE PORT		Favorable
146	SD Aveyron	Grégory VIGNON	En détachement	Favorable
147	SD Haute Garonne		DP - Pourvu par un ATE	
149	SD Lot	Grégory CAHUZAC	En détachement	Favorable
151	SD Pyrénées Orientales	Frédéric SCHWAB		Favorable
156	Brigade Nature Réunion		DP - Pourvu par un ATE	
161	BMI Corse	Christophe LEONARDI		Favorable
162	BMI Corse	Charles-Henri DELOBEL	En détachement	Favorable
163	BMI Corse		DP - Pourvu par un ATE	
165	Inspecteur PC (76)	Christian CANINO	LA TE	Favorable
168	BMI Bourgogne	Laurent WATTELET		Favorable
170	BMI Bretagne	Fabrice GUEGUEN		Favorable
171	Cites St Benoist	Yannick JAOUEN		Favorable
178	Formation sécurité zone 1	Olivier JOUANNE		Favorable
179	Formation sécurité zone 2	Thierry DEVOILE		Favorable
180	Formation sécurité zone 3	Michel BOURON		Favorable
181	Formation sécurité zone 4	Cécile COURTE		Favorable
182	Formation sécurité zone 5	David CAUVIN		Favorable
183	SD Ariège	Mathieu BEURIER		Favorable
184	SD Aveyron	Cécile BENEVISE	En détachement	Favorable

## Milieus aquatiques

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
06	SiD Corse	Philippe MONGIN		Favorable
07	SD Vaucluse	Vincent MARTY		Favorable
08	SD Alpes de Htes Provence	Mickaël JUSSIAUME		Favorable
10	DIR PACA	Nicolas LENORMAND		Favorable
14	SD Creuse	Jérôme YVERNAULT		Favorable
15 et 16	SD Gironde	Jean-Michel LAMINANA	En détachement	Défavorable
18	SD Lot et Garonne	Pierre-Frédéric BLANC	En détachement	Favorable
20	SD Lot-et-Garonne		DP - Pourvu par un ATE	
22	SD de la Vienne	Eric BACHELIER		Favorable
23	SD de la Vienne	Katia BANYIK		Favorable
25	SD Hte Garonne	Gillen JAURY	En détachement	Favorable
27	SD Htes Pyrénées		DP - Pourvu par un ATE	



29	DiR Grand Est	<b>Christophe BOURION</b>	En détachement	<b>Défavorable</b>
30	SD de l'Aube	<b>Delphin D'HYEVRÉS</b>	En détachement	Favorable

**Discussion sur le poste 30** : un autre candidat, actuellement TE, a également postulé sur ce poste. Les OS demandent les raisons pour lesquelles l'administration a donné sa priorité au candidat en détachement. **Réponse de l'Adm** : le candidat TE vient de prendre de nouvelles fonctions à la faveur d'une récente mutation. De plus, le postulant par la voie du détachement connaît très bien les problématiques du département, occupant actuellement des fonctions au sein du pôle Eau de la DDT de l'Aube. Elle précise que c'est une belle opportunité.

Nous rappelons à l'administration que nous souhaitons que la priorité soit donné au candidat TE, sa connaissance du métier le rendant mieux adapté pour assumer le rôle de CDS qu'un détaché.

**Les OS demandent un vote :**

Administration  
**POUR**

UNSA / Snape-FO / CGT /  
SNE-FSU  
**CONTRE**

EFA – CGC  
**Abstention**

**La mutation de Delphin D'HYEVRÉS est validée**

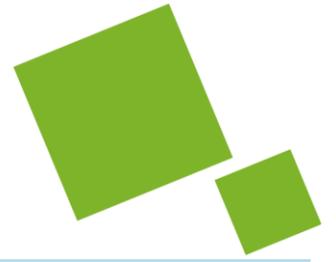
32	SD Meurthe et Moselle	<b>Christophe BOURION</b>	En détachement	<b>Défavorable</b>
33	SD Moselle	<b>Florent HAYOTTE</b>	En détachement	Favorable
34	SD Vosges	<b>Stéphane LAFON</b>		Favorable
35	SD Savoie	<b>Marie DUROZARD</b>		Favorable
42	SD Pas de Calais	<b>Hervé RENIEZ</b>	En détachement	Favorable
44	SD Seine Maritime		DP - Pourvu par un ATE	
46	USM DiR 1	<b>Stéphane HONORE</b>		Favorable
48	SD Manche	<b>Christophe FOURNY</b>	En détachement	Favorable
52	DR Ile de France	<b>Olivier MELART</b>	En détachement	<b>défavorable</b>
53	SiD 78/95	<b>Nicolas LOOSLI</b>	En détachement	Favorable
54	SiD 77/91	<b>Cécile GRIMALDI</b>		Favorable

## Espaces protégés

N° Poste	Secteur	Prénom Nom	Commentaires	Avis CAPN
55	PNM Golfe du Lion	<b>Romain HUBERT</b>		Favorable
<b>Discussion sur la demande d'un collègue au quasi statut CDIsé sur le poste 55 (et considérée comme « irrecevable »)</b> : le Sne-FSU questionne l'administration sur les possibilités qui sont offertes aux personnels en quasi statut CDIsé pour pouvoir muter sur des postes du corps de l'environnement. <b>Réponse de l'adm</b> : l'adm. serait favorable pour permettre ce type de mouvement de manière ponctuelle, en proposant un poste non demandé par TE en CCP. Les OS y sont également favorables.				
58	PN Réunion	<b>Vincent LAURET</b>		Favorable
62	PN Guadeloupe	<b>Didier PUJO</b>		Favorable

## POINT N°5 : DETACHEMENT SUR CORPS

Prénom Nom	Service	Date du détachement proposé	Avis CAPN
Franck DORME	<b>PN Vanoise</b>	01/06/2018	Favorable



## POINT N° 6 : QUESTIONS DIVERSES

- Concours TE : nombre de postes : 90 dont 40 à l'AFB, 40 à l'ONCFS et 10 aux Espaces protégés

Fin de séance 13h40

### Représentants du Sne-FSU lors de cette réunion :

Jean-Marc FAU : 06 72 08 14 79 / [jean-marc.fau@afbiodiversite.fr](mailto:jean-marc.fau@afbiodiversite.fr)

Arnaud CHARTRAIN : 06 14 16 19 49 [Arnaud.Chartrain@oncfs.gouv.fr](mailto:Arnaud.Chartrain@oncfs.gouv.fr)

#### Nous contacter :

Patrick SAINT-LÉGER  
06 70 81 17 16  
[saintlegersne@gmail.com](mailto:saintlegersne@gmail.com)

Marie Louise LE COGUIEC  
06 87 27 13 30

[Marie-l.le-coguiiec@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Marie-l.le-coguiiec@developpement-durable.gouv.fr)

Jean Luc CIULKIEWICZ  
06 85 91 03 50  
[jean-luc.ciuikiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciuikiewicz@fsu.fr)

#### Permanence :

Local syndical - plot i 3<sup>ème</sup> étage  
La Défense  
Tél. : 01 40 81 22 28

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

Adhérez au SNE-FSU 

Le SNE, un syndicat de la FSU

